

La lettre de l'APCMA



LE MOT DU PRÉSIDENT

Le monde change, changeons les relations

C'est fait, l'EIRL est désormais le statut de référence de l'artisan ! L'ultime instruction fiscale étant prise, l'entreprise individuelle à responsabilité limitée consolide la condition d'entrepreneur individuel. Quand tout va bien, pas de problème ! Mais lorsque les difficultés se présentent, tout s'enchaîne très vite. Nous avons tous connu des chefs d'entreprises artisanales qui ont tout perdu, y compris leur toit, à cause d'un revers économique ou par la faute d'un donneur d'ordre brutalement déficient. Cette épée de Damoclès restait un frein considérable au développement des entreprises artisanales.

À partir d'aujourd'hui, il est moins aléatoire d'être chef d'entreprise en France. Celui qui investit une partie de ses biens va pouvoir enfin développer son entreprise et accepter des marchés plus importants sans craindre que le risque encouru le dépasse et l'emporte, en cas de coup dur.

Lors des Assises de l'artisanat du 12 mars, les vingt-huit mesures qui ont été rendues publiques sont marquées par une forte volonté : pour que nos entreprises puissent s'adapter aux changements qui bouleversent tous les marchés, changeons les relations ! Changeons le rapport entre l'administration, trop tatillonne, et ceux qui ont pour projet de créer de la richesse et de l'emploi ; le comportement des grandes entreprises avec les sous-traitants ; la relation des banques avec les créateurs, les repreneurs, les développeurs de l'emploi. Il faut maintenant que ces annonces se concrétisent parce que l'avenir de notre économie en dépend.

Alain Griset

AGIR
POUR
REUSSIR
www.artisanat.fr



Sommaire

ASSISES DE L'ARTISANAT CONSOLIDER ENCORE L'ENVIRONNEMENT DES ENTREPRISES ARTISANALES

■ Dans une période économique complexe, les décisions annoncées lors des Assises de l'artisanat vont consolider l'environnement de nos entreprises.

TRIBUNE

■ Gilles Drut, millionième artisan de France, Côte-d'Or

BRÈVES EUROPÉENNES

■ La région Nord-Pas-de-Calais distinguée par l'Europe

IMPULSIONS ACTIONS

■ L'artisanat : créateur de futurs
■ L'artisanat exposé à la Cité des sciences et de l'industrie



L'artisanat repart en campagne

Du 30 janvier au 30 mars 2012, l'Artisanat a parrainé la météo sur France 2, du lundi au vendredi à 19h55, avant le journal télévisé pour renforcer la notoriété de la Première entreprise de France. Et comme chaque année l'Artisanat était présent sur plusieurs médias pour accompagner la Semaine nationale de l'artisanat.

L'Artisanat a son dictionnaire

L'ISM, institut supérieur des métiers vient de faire paraître le Dictionnaire des métiers et de l'artisanat. Issu d'un travail collectif associant l'APCMA, l'UPA, les organisations professionnelles, la direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, cet ouvrage de référence fournit aux responsables économiques, aux entreprises et au grand public, un outil d'information de base sur l'artisanat et les métiers.



Les Journées des métiers d'art sont devenues européennes



Les Journées des métiers d'art, coordonnées par l'INMA, Institut national des métiers d'art, sont devenues les journées européennes des métiers d'art. Du 30 mars au 1^{er} avril, les métiers d'art ont été à l'honneur. En France, en Espagne, en Italie, dans la province de Liège ou encore en Suisse, les professionnels des métiers d'art ont ouvert les portes de leurs ateliers. De nombreuses manifestations étaient organisées pour faire découvrir la richesse de ces métiers et faire naître des vocations.

Pleins feux sur...

Assises de l'artisanat encore l'environnement des

Dans une période économique complexe, les décisions annoncées lors des Assises de l'artisanat vont consolider l'environnement de nos entreprises. Au cours de ces Assises, réunies le 12 mars dans les ateliers Christofle à Saint-Denis, le secrétaire d'État en charge de l'artisanat a présenté plusieurs mesures que nous attendions, parmi lesquelles un statut entièrement opérationnel de l'EIRL, une utilisation optimale du système des avances remboursables et une participation systématique des chambres de métiers et de l'artisanat au système de l'orientation des jeunes.

L'EIRL, statut de référence pour l'entrepreneur individuel

Au terme de plusieurs décennies de revendications, la France, à l'instar des pays voisins, dispose enfin d'un statut adapté aux entrepreneurs individuels. Ainsi l'entreprise individuelle à responsabilité limitée (EIRL) permet aux artisans, dont la moitié est entrepreneur en nom propre, de dissocier leurs patrimoines personnels et professionnels. Pour être pleinement opérationnel, il manquait à ce statut révolutionnaire né en janvier 2011, des textes réglementaires. Avec le décret du 30 janvier 2012 et la toute récente publication de l'instruction fiscale qui garantit la neutralité fiscale aux entreprises en activité, c'est mission accomplie ! Il appartient désormais aux CMA de s'approprier l'EIRL pour en faire le statut de référence.

Améliorer le financement des entreprises artisanales

Pour autant, le corollaire de l'EIRL est de prévoir de nouvelles formes de financement pour les entreprises. Les établissements qui proposent un système de garantie mutuelle pour les artisans y répondent parfaitement. L'augmentation de capital de 11 millions d'euros de la SIAGI, société de caution mutuelle créée par les chambres de métiers et de l'artisanat participe à cette améliora-

tion. Les actionnaires sont principalement l'APCMA, OSEO et des banques partenaires. La capacité de cautionnement ainsi accrue permettra de garantir des entreprises artisanales en plus grand nombre.

Les avances remboursables, outil d'appui aux entreprises

Face à la nécessité de soutenir le développement et au besoin de reprise ou de transmission des entreprises artisanales, le système des avances remboursables a été créé, voilà quelques années, par la loi TEPA de juillet 2007. L'entrepreneuriat de nos entreprises étant au cœur de notre économie, en particulier au niveau local, cet outil de financement de l'artisanat de proximité a fait ses preuves. Aussi, l'annonce par le secrétaire d'État en charge de l'artisanat de la généralisation des plateformes d'avances remboursables est une excellente nouvelle ! Y contribueront de manière volontaire les organismes de cautionnement mutuel (SIAGI, SOCAMA, OSEO), les régions, la caisse des dépôts et consignations. À nous d'encourager ces partenaires incontournables !

Une concurrence loyale entre entrepreneurs

Depuis l'introduction du régime de l'auto-entrepreneur, les représentants de l'artisanat ont pointé la concur-

Artisanat: pour consolider entreprises artisanales



De g. à d.: J. Lardin, président de l'UPA, G. Drut, R. Penneçot, président section Côte-d'Or, F. Lefebvre, secrétaire d'État à l'artisanat, A. Griset, président APCMA, et P. Martin, président CMAR Bourgogne.

rence déloyale dont souffraient les artisans. Parmi les inégalités les plus sensibles, le non-paiement, par les auto-entrepreneurs, de cotisations sociales provisionnelles au démarrage de leur activité. Pour les entreprises de droit commun, la suppression des cotisations provisionnelles de début d'activité devrait être effective à la faveur du prochain projet de loi de financement de la sécurité sociale. Il s'agit ni plus ni moins de rétablir l'égalité de traitement entre ces derniers et les autres entreprises. L'application de cette décision de bon sens sera l'objet d'une grande vigilance. Des mesures d'assouplissement du versement des charges sociales devraient également être mises en place.

■ Simplifier la relation de l'entreprise avec l'administration

C'est un leitmotiv: les entreprises françaises sont pénalisées dans leur temps de travail par une gestion administrative beaucoup trop lourde. Leur compétitivité s'en trouve pénalisée. Le bulletin de salaire, notamment, pourra être simplifié; la création d'une « armoire numérique sécurisée » devrait libérer les entreprises des demandes répétées de l'administration.

■ CMA: être acteur de l'orientation

Depuis des années, les jeunes sont coupés de l'information sur les métiers de l'artisanat. Ces derniers sont rarement présentés dans les carrefours des métiers organisés dans les lycées et collèges. Comment continuer ainsi alors que, d'une part, le chômage des jeunes s'est accru et que, d'autre part, le manque de main-d'œuvre qualifiée est criant dans certains secteurs de l'artisanat? Informer sur les métiers de l'artisanat, c'est les rendre plus attractifs; c'est aussi participer à la relance de l'emploi. Il est donc primordial que les CMA soient enfin intégrées dans le service public de l'orientation, ce qui correspond à l'une des mesures annoncées.

Organisées pendant la semaine nationale de l'artisanat, ces Assises ont été l'occasion de célébrer le dynamisme de l'artisanat ainsi que la création de la millionième entreprise artisanale, ECOSTARNET, pressing, dont le dirigeant régional d'un grand laboratoire pharmaceutique a choisi l'artisanat pour une deuxième partie de carrière.



Gilles Drut

millionième artisan de France, Côte-d'Or

Votre entreprise Ecostarnet, millionième entreprise artisanale de France, a ouvert ses portes le 1^{er} décembre 2011. Pourquoi avoir choisi l'artisanat?

Après 29 ans dans l'industrie pharmaceutique, j'ai eu envie de faire autre chose et de me reconvertir pour être maître de mon avenir. Je souhaitais relever ce défi dans un métier peu connu du grand public, un métier artisanal, le pressing, et y développer une démarche éco responsable.

Comment s'est passée cette reconversion?

Entre le moment où je me suis fixé sur ce métier et où je me suis installé, dix-huit mois se sont écoulés. Période que j'ai mise à profit pour suivre des formations et développer mon projet avec l'accompagnement de la section Côte-d'Or de la chambre de métiers de l'artisanat de région Bourgogne et l'assistance d'un expert-comptable.

Où en êtes-vous aujourd'hui?

J'ai recruté une personne qui connaît parfaitement le métier: le service rendu au client doit être parfait dès le premier jour! Motivé par l'envie d'apporter encore plus de qualité à la clientèle et respectueux de la santé des salariés et des clients, j'ai opté pour l'aquanettoyage et dans le cas du nettoyage à sec pour l'utilisation d'un nouveau solvant non toxique, biodégradable, non cancérigène ni mutagène alliant respect de l'environnement et sécurité.

La région Nord-Pas-de-Calais distinguée par l'Europe



Le Nord-Pas-de-Calais vient d'être désigné région lauréate du label « Région européenne entreprenante » (REE), au côté du Danemark du sud et de la Styrie (Autriche). L'initiative REE, lancée par le Comité des régions, récompense les régions d'Europe qui se distinguent par des visions entrepreneuriales innovantes. Elle a pour but de susciter à travers toute l'Europe l'émergence de régions dynamiques, vertes et entreprenantes et de contribuer à la mise en œuvre du « Small Business Act » aux niveaux régional et local. Le label REE prend en compte les régions qui s'engagent clairement en faveur du soutien aux petites et moyennes entreprises. Le Nord-Pas-de-Calais est la première région française à recevoir cette distinction. Ce label permettra à la région de pousser plus loin le déploiement de la stratégie régionale d'innovation et d'entreprenariat. Et en particulier, au niveau européen, de nouer des actions de coopération avec d'autres régions de l'Union européenne, notamment celles déjà labellisées « Région européenne entreprenante ».

Le chiffre...

100000

Même en période de crise, l'artisanat reste un recruteur important, générant près de 100 000 embauches chaque année. Son dynamisme et la capacité du secteur à préserver ses emplois ont été salués à plusieurs reprises au cours des Assises de l'artisanat réunies le 12 mars dernier à Saint-Denis.

DU 9 AU 16 MARS

L'artisanat : créateur de futurs

Du 9 au 16 mars, la Semaine nationale de l'artisanat organisée par l'APCMA et l'UPA a mis l'accent sur « l'artisanat, créateur de futurs ». Pendant la semaine, les chambres de métiers et de l'artisanat et les organisations professionnelles ont proposé des manifestations partout en France pour provoquer des rencontres entre les artisans et le grand public... Dans le cadre de cette semaine dédiée à l'artisanat, le magazine *Le Point* a consacré, dans son édition du 8 mars, un dossier spécial artisans sous le titre « Ils sont le modèle français... ». Les chaînes hertziennes, celles de la TNT, les titres de la presse quotidienne régionale, ont valorisé la



Première entreprise de France. La chaîne Demain! a rediffusé l'intégral de la cérémonie de remise de prix Stars & Métiers.

DEPUIS LE 7 FÉVRIER

L'artisanat exposé à la Cité des sciences et de l'industrie

L'artisanat est présent dans la nouvelle exposition organisée par la Cité des sciences et de l'industrie pour expliquer au grand public les processus d'innovation. Parmi les exemples choisis, trois entreprises innovantes exposées par l'APCMA, depuis le 7 février, témoignent parfaitement de la capacité des entreprises artisanales à mettre au point de nouveaux procédés, de nouveaux produits ou services : un procédé innovant utilisant le gonflage et l'aspiration du bois et des matériaux de placage pour créer des ornements et des motifs en volume ; la création de pagaies légères, rigides, très résistantes à partir d'un maillage de fils de carbone ; un système d'ouverture multipoints intégré dans le châssis de fenêtre pour des personnes à mobilité réduite.



La Lettre de l'APCMA • Bimestrielle • Directeur de la publication : Alain Griset • Rédacteur en chef : François Moutot • Rédaction : Isabelle Pouget-Abadie - Élisabeth de Dieuleveult • APCMA - 12, av. Marceau - 75008 Paris - Tél. : 01 44 43 10 00 - www.artisanat.fr • Diffusion : Loïc Langlo (langlo@apcm.fr) • Tél. : 01 44 43 10 91 - Fax : 01 44 43 10 46 • Tirage : 4000 exemplaires • Éditeur délégué : Edimétiers - Tél. : 03 87 69 18 18 • Impression : Champagnac • ISSN 1950-8093.

Numéro commun d'appel des chambres de métiers et de l'artisanat : 0825 36 36 36